

# SORTIR DES ÉNERGIES FOSSILES

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

### Opérateur



Cet appel à manifestation de la région est encore ouvert aux études de faisabilité et aux investissements visant à la sortie des énergies renouvelables.

Les porteurs de projets visés sont les industriels consommateurs d'énergie fossile pour des besoins de process et qui souhaitent réduire leur dépendance vis-à-vis de ces énergies.

Concernant les études de faisabilité, l'aide se portera principalement sur des prestations intellectuelles permettant de valider la faisabilité technico-économique des projets présentés. Les entreprises, pour être éligibles, devront justifier d'un audit énergétique de moins de deux ans.

Le financement des investissements, qui constitue la dernière phase de l'AMI, devront permettre la réduction d'au moins 70% de la consommation d'énergie fossile des sites industriels par l'amélioration de l'efficacité énergétique et la substitution vers de nouvelles énergies renouvelables.

Les aides prévues seront cumulables avec les CEE et d'autres aides régionales (FEDER, ADEME) dans les limites autorisées par les règles en vigueur.

### Forme

Subvention

### Intensité

Jusqu'à 50%  
Plafonné à 50K€ pour les études de faisabilité

### Date limite

31 décembre 2025

## Contact

Anne-Sophie JEUSSELIN  
Directrice de bureau - Tours  
07-77-84-30-66  
asjeusselin@abfdecisions.fr